

A propos

Confédération helvétique.

Département de la surveillance.

Section des économies.

Le Conseiller fédéral Couchmerzcher

Berne, le 2.12.04

Monsieur le rédacteur en chef

Revue PrimaryCare

Editions EMH

Bâle

Monsieur le rédacteur,

La suppression de l'obligation du besoin est aux yeux du Conseil fédéral la clé de voûte de notre futur système de santé. Contrairement à ce que l'on a dit jusqu'à maintenant, ce n'est pas le besoin d'une région en médecins qui devra être prouvé mais bien le besoin du client. Pour chaque demande de soin, une évaluation du besoin sera faite sur la base d'un questionnaire et des critères très stricts seront définis pour ne pas entrer en matière, selon une méthode qui a fait ses preuves ailleurs. L'évaluation est à charge des cantons. Vous voyez par là que nous avons tenu compte de vos remarques, faisant état qu'il était inutile de réguler le nombre des médecins. Le Conseil fédéral partage votre idée qu'il est illusoire d'agir sur l'offre et que c'est bien la demande qui doit être prise en compte.

Recevez, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Aloïs Couchmerzcher

